

DEC210697DRH

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal Loisel, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de service Systèmes et Traitement de l'Information, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour effectuer cette mission, Monsieur Pascal Loisel demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 Monsieur Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

